

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2009

Le conseil municipal, dûment convoqué le 2 février 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Corinne CASALS – Franck ALBANESE - Murielle BARBECOT.

Excusé : Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la séance du 10 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- création d'un marché forain
- enfouissement des réseaux basse tension et télécom

Application des dispositions pour le versement anticipé du FCTVA

Monsieur le Maire présente le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dispositif permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009, soit pour la commune un montant supérieur à 175 571 €.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'inscrire au budget de la commune la somme de 182 675 € soit une augmentation de 4 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,
- autorise monsieur le maire à conclure la convention avec le représentant de l'Etat

Vacations funéraires

Le conseil municipal avait délibéré le 4 décembre 2007 pour fixer le tarif unitaire des vacations funéraires à 15 €. La loi du 19 décembre 2008 a réformé ces tarifs sur tout le territoire national. Elle fixe désormais son montant entre 20 et 25 € et liste les opérations donnant lieu à ce versement.

Monsieur le maire propose de fixer le montant au minimum, soit 20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tarif des vacations funéraires.

Modification des indemnités des adjoints

Monsieur le maire propose d'harmoniser les indemnités des 3 adjoints, chacun d'eux percevrait 37 % des 31 % de l'indice 1015, soit 430,41 € mensuel (valeur au 01/10/2008).

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification des indemnités versées aux adjoints.

Maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la proposition de la Régie du Syndicat d'Electricité (RSE) concernant la maintenance de l'éclairage public sur la commune.

Ce contrat prévoit les travaux d'entretien courant (visite périodique d'entretien, vérification des installations), dépannage et travaux spéciaux de remise en état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la RSE,
- autorise monsieur le maire à signer le contrat qui prendra effet au 1er avril 2009, pour une durée de 2 ans.

Création d'un marché forain

Monsieur NOUET présente le projet de création d'un marché forain, celui-ci se déroulerait les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois, à partir de 16 heures devant l'école. La commission démarche des producteurs locaux. Un règlement sera soumis prochainement à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'un marché forain et autorise monsieur le maire à procéder aux opérations de sélection des commerçants pour l'attribution des emplacements.

Enfouissement réseaux basse tension et télécommunication

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le programme d'enfouissement des réseaux basse tension et télécommunication le long de la RD 1083 à l'entrée sud du village.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à :

- 7 800 € TTC pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication
- 69 000 € TTC pour la mise en souterrain du réseau basse tension

Il précise qu'une subvention peut être accordée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain .

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et de solliciter l'aide financière du Syndicat d'Electricité de l'Ain.

Questions diverses

- Monsieur PETRONE
 - rend compte de la rencontre avec M.DELBAC qui accepte une proposition d'achat d'un montant de 235 000 €. Le projet se décomposerait d'une partie en accession (avec la Sté BOUYGUES) avec la médiathèque en rez-de-chaussée et une partie en locatif (avec DYNACITE), l'assemblée à l'unanimité confirme son accord sur ce projet.
 - transmet le courrier de l'indivision Damien concernant le terrain où sont régulièrement déposés des déchets et demandant la constructibilité de cette parcelle. L'assemblée ne lancera aucune procédure de révision du PLU actuellement.
 - fait part de la démission de Madame Corinne DESBOS au sein du conseil municipal.
 - Informe de l'acceptation du dossier d'accessibilité handicapée pour le local associatif dans le cadre de l'activité du RAM qui devront s'y dérouler. Dans le cadre de cette démarche les WC devront être aménagés suivant la réglementation handicapée en vigueur, et une place de stationnement pour handicapé sera matérialisée devant l'entrée du local

- Monsieur NOUET
 - informe de la réunion du Syndicat des territoires de la Chalaronne, des projets en cours et des inondations.
 - le conseil municipal junior a fait une représentation à la maison de retraite de Villars mercredi dernier et a procédé à une collecte de vêtements au profit de la Croix Rouge.

- Monsieur SILVESTRE
 - Montre le projet pour la signalisation de l'îlot sur la RD1083 par un ensemble de spots à LED bleue sur les mairies bois ainsi qu'un éclairage interne en spots à LED blanche coté végétation couvre sol à mettre en place.
 - Montre le projet d'aménagement du parvis devant l'école, pour maintenir une continuité du cheminement piéton et assurer une sécurité plus importante de la sortie de l'école en ne permettant pas l'accès des véhicules (un accès pompier sera préservé). Un abri sera également réalisé à coté du portail de l'école pour l'attente des personnes.
 - Informe le conseil du principe de chicane à mettre en place route de Monthieux, afin de répondre au besoin de stationnements le long des deux habitations récentes, et permettre aussi un ralentissement de la vitesse des véhicules.

- Madame DECOLLONGE
 - Signale que des tables neuves de la salle des fêtes portent des traces de brûlures. L'état des lieux sera à revoir.

La séance est levée à 23 heures.

D.PETRONE

J. NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

M.TAFARO

C.CASALS

C.LAMBERT

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP.FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT